« GARDNER DENVER FRANCE »

Société par actions simplifiée au capital de 18.498.007 €
Siège social : 15/17, boulevard du Général de Gaulle - Immeuble Le Miroir
MONTROUGE Cedex (92542)
785 905 993 RCS NANTERRE

Société Absorbante

« GARDNER DENVER INDUSTRIES SA »

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 21.880.007 €
Siège social : 15/17, boulevard du Général de Gaulle - Immeuble le Miroir
MONTROUGE Cedex (92542)
417 525 813 RCS NANTERRE

Société Absorbée

AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE GARDNER DENVER INDUSTRIES SA PAR LA SOCIETE GARDNER DENVER FRANCE

Il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société GARDNER DENVER INDUSTRIES SA au profit de la société GARDNER DENVER FRANCE avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 et dont il ressort les éléments suivants :

1. <u>Evaluation de l'actif et du passif de la société GARDNER DENVER INDUSTRIES SA dont la transmission à la société GARDNER DENVER FRANCE est prévue :</u>

Montant de l'actif: 48.897.615 euros
Montant du passif: 5.685.796 euros
Actif net apporté: 43.211.819 euros

2. Rapport d'échange des droits sociaux et augmentation de capital de la société GARDNER DENVER FRANCE :

Il sera attribué 1.073.957 actions nouvelles de 15,2405 euros (montant arrondi) de valeur nominale chacune à créer par la société GARDNER DENVER FRANCE, à titre d'augmentation du capital à concurrence de 16.367.697,84 euros. Lesdites actions seront remises à l'actionnaire de la société GARDNER DENVER INDUSTRIES SA, à raison de 1 action de la société GARDNER DENVER FRANCE contre 1,336689 action(s) de la société GARDNER DENVER INDUSTRIES SA.

Dès la réalisation définitive de la fusion, il sera proposé à l'associé de GARDNER DENVER FRANCE de procéder à l'annulation des 1.213.736 actions GARDNER DENVER FRANCE incluses dans l'apport de sorte que le capital social de la société GARDNER DENVER FRANCE sera aussitôt réduit d'une somme de 18.498.007 € et s'établira donc de manière définitive à 16.367.697,84 €.

3. <u>Montant prévu de la prime de fusion :</u> 26.844.121,16 euros.

4. <u>Dépôt du projet de fusion :</u>

Le projet de fusion établi le 24 septembre 2015 a été déposé le 25 septembre 2015, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de NANTERRE.